



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Troisième Commission

Point 68 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Botswana,
Brunéi Darussalam, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République
islamique d'), Koweït, Malaisie, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée,
Qatar, République démocratique populaire lao, Sainte-Lucie,
Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour : amendement au projet
de résolution A/C.3/69/L.51/Rev.1

Moratoire sur l'application de la peine de mort

Insérer le paragraphe ci-après à la suite du paragraphe 1 du dispositif :

Réaffirme le droit souverain de tous les pays d'élaborer leur propre système juridique et notamment de déterminer les peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international;

